



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Versailles, le 17 avril 2019

Délégation Académique à la **FOR**mation,
au développement professionnel
et à l'innovation

Education Prioritaire

Recrutement des formateurs REP+

Pour répondre à l'objectif de formation et d'accompagnement des équipes des REP+, l'académie de Versailles organise une opération de recrutement inter-degrés pour des postes de formateurs académiques REP+. Cette procédure s'adresse aux enseignants titulaires du premier et du second degré, titulaires ou non du Cafipempf ou du Caffa. Cette opération de recrutement s'adresse plus particulièrement à des enseignants s'inscrivant dans une démarche de certification (Cafipempf ou Caffa). Son exercice professionnel est principalement réalisé dans les réseaux de l'éducation prioritaire de son département d'origine.

Processus de recueil des candidatures

Les enseignants titulaires adresseront leur fiche de candidature accompagnée d'un C.V. et d'une lettre de motivation en passant **par la voie hiérarchique** à la DAFOR à l'adresse suivante ce.dafor.recrutement@ac-versailles.fr et en mettant en copie à sylvie.aminta@ac-versailles.fr (envoi numérique uniquement).

Attribution des postes :

Une commission académique composée de la correspondante académique de l'éducation prioritaire, de la responsable de la formation des personnels enseignants du 1er et 2nd degrés, de la chargée de mission de la formation du premier degré et d'un formateur REP+ se réunira pour examiner l'ensemble des candidatures et procéder à l'audition des candidats. A l'issue de cette commission un classement sera arrêté en fonction du nombre de postes vacants et une liste d'attente constituée.

Calendrier :

Les candidatures seront reçues **jusqu'au 22 mai 2019**.

Vous trouverez en pièces jointes :

- Une fiche de poste (annexe 1)
- Un dossier de candidature (annexe 2)

DESCRIPTIF DE POSTE

Mission de formateur(-trice) académique pour l'éducation prioritaire

CADRE GENERAL

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire (circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014), de nouvelles missions de formateurs(-trices) académiques pour l'éducation prioritaire sont développées afin d'accompagner les équipes des REP+.

Le ou la formateur(-trice) académique pour l'éducation prioritaire est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de la correspondante académique de l'éducation prioritaire auquel il (elle) rend compte de ses activités en fin d'année scolaire.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Les missions du ou de la formateur(-trice) académique de l'éducation prioritaire sont de :

- prendre connaissance des réseaux dans lesquels il doit travailler, de leurs spécificités et de leurs équipes pédagogiques ;
- s'inscrire dans un réseau de relations à différentes échelles avec :
 - les pilotes des réseaux, les coordonnateurs, les conseillers pédagogiques de circonscription,
 - les pilotes académiques et départementaux de l'éducation prioritaire,
 - les autres formateurs académiques et les universitaires notamment de l'ESPE.

Afin de :

1) Former et accompagner les équipes en collaboration avec les pilotes des réseaux

- Favoriser le travail collectif des équipes en référence aux thématiques du référentiel et du projet de réseau :
 - contribuer à la diffusion des orientations de la réforme de l'éducation prioritaire
 - être co-animateur de la réflexion des équipes et des enseignants
 - accompagner une réflexion, un travail d'équipe au long cours et, au besoin, encadrer des temps de formation et de concertation
 - identifier les besoins des enseignants en formation et collaborer à la construction de modules de formation (en lien avec les PDF et PAF)
 - relever les préoccupations professionnelles (préoccupations des enseignants)
- Accompagner les enseignants dans l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves et/ou les enseignants
 - participer à des dispositifs de co-intervention et co-observation
 - problématiser les situations professionnelles rencontrées et les confronter à des références théori
 - ques

Annexe 1

- aider à la mise en œuvre des dispositifs institutionnels en lien avec les objectifs locaux (département / réseau) et des plans d'actions académiques :

2) Créer un collectif académique et national de formateurs pour l'éducation prioritaire

- contribuer à la dynamique académique d'accompagnement et de formation des réseaux
- participer à l'élaboration de ressources académiques de l'éducation prioritaire
 - Remonter des actions ou dispositifs à valoriser (sites national et académique)
 - Connaître les ressources utiles aux équipes : outils / personnes / lieux
 - Capitaliser, mutualiser, diffuser des outils et ce qui se fait au sein des réseaux mais aussi les travaux de recherche
- contribuer à la dynamique académique d'accompagnement et de formation des réseaux inscrite dans le plan d'actions de l'éducation prioritaire
- participer à des actions de formation inscrites au plan national de formation

PROFIL DU POSTE

- Ce poste est ouvert à des personnels titulaires du 1^{er} et du 2nd degrés qui connaissent l'éducation prioritaire, titulaires ou non du CAFIPEMPF ou du CAFFA.
- Il est particulièrement attendu des formateurs académiques de l'éducation prioritaire qu'ils travaillent ensemble notamment pour développer des actions de formation conjointes à l'école et au collège dans les REP+.
- Cette mission intéressera plus particulièrement les enseignants s'inscrivant dans une démarche de certification (Cafipempf ou Caffa).

COMPETENCES ATTENDUES

- connaissance des dispositifs liés à la refondation de l'Ecole et plus particulièrement des orientations de l'éducation prioritaire
- connaissance du système éducatif des 1^{er} et 2nd degrés
- connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire
- adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe et en interdegré
- aptitude à la communication orale et écrite
- maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, mail, réseaux d'échanges, site web)

CONDITIONS D'EXERCICE

- Le ou la formateur(-trice) académique de l'éducation prioritaire est déchargé(e) à mi-temps afin d'assurer ses missions dont les contraintes horaires diffèrent de celles des enseignants exerçant devant élèves.
- Il ou elle travaille en lien étroit avec les équipes pilotes des réseaux (principaux de collège, IEN, IA-IPR) et les services départementaux et académique en charge de l'éducation prioritaire.

- Il ou elle travaille avec les autres formateurs académiques et de nombreux autres professionnels de la formation.
- Son exercice professionnel est principalement réalisé dans les réseaux de l'éducation prioritaire de son département d'origine.
- Le ou la formateur(-trice) bénéficie de frais de déplacements pour se rendre de sa résidence administrative aux lieux de formation.

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Recrutement inter degrés de formateur(trice) académique
pour l'Éducation prioritaire**

Année scolaire 2019 / 2020

Date limite de retour du dossier :

22 mai 2019

à :

Ce dossier est à adresser par voie numérique et par voie hiérarchique

Pour les enseignants du premier et du second degré



- A la DAFOR

ce.dafor.recrutement@ac-versailles.fr

- Au bureau de l'éducation prioritaire

sylvie.aminta@ac-versailles.fr

Justificatifs à fournir :

- Curriculum vitae
- Dernier apport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière
- Lettre de motivation

Annexe 2

**Recrutement inter degrés de formateur(trice) académique
pour l'Education prioritaire**

Année scolaire 2019 / 2020

Nom – Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :

Adresse personnelle :

 Portable :

adresse mail :

Corps - grade :

Discipline (pour le second degré) :

Certification et/ou diplomation :

Affectation actuelle :

Affectations précédentes :

Expériences dans le domaine de la formation :

Fait à :

le :

Signature :

Annexe 2

**Recrutement inter degrés de formateur(trice) académique
pour l'Éducation prioritaire**

Année scolaire 2019 / 2020

AVIS DES EVALUATEURS

Nom – Prénom :

➤ **Avis motivé et cachet du chef d'établissement (pour le second degré)**

☐ avis favorable

☐ avis défavorable

Motivation :

➤ **Avis motivé de l'IEN (pour le premier degré)**

☐ avis favorable

☐ avis défavorable

Motivation :

➤ **Avis motivé des IA – IPR (pour le second degré)**

☐ avis favorable

☐ avis défavorable

Motivation :

Annexe 2

**Recrutement inter degrés de formateur(trice) académique
pour l'Education prioritaire**

Année scolaire 2019 / 2020

AVIS DE LA COMMISSION

Nom – Prénom :

➤ **Avis motivé de la commission :**

☐ avis favorable

☐ avis défavorable

Motivation :